

Aide-mémoire

Personne morale ayant son siège social hors Québec et n'ayant jamais fait de déclaration de revenus auprès de Revenu Québec

Étapes à compléter avant de déposer une demande d'autorisation

1. [Lire les guides d'accompagnement](#) accessibles sur le site Web de l'AMP.
2. Si applicable, mettre à jour les renseignements consignés au [Registre des entreprises du Québec](#).
3. [Valider auprès de Revenu Québec](#) que vous ne pouvez inscrire votre entreprise aux Services en ligne de l'AMP à l'aide de votre dossier clicSÉQR Entreprises.
4. Numériser les documents requis séparément (voir section ci-dessous).
5. Remplir le formulaire intitulé « Autorisation ou renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public », accessible dans la section « [Autorisation de contracter/Entreprises étrangères et personnes physiques exploitant une entreprise](#) » du site Web de l'AMP. Transmettre le formulaire dûment rempli par courriel à directionLCOP@amp.quebec.

Documents requis lors du dépôt de la demande d'autorisation

1. Les **états financiers audités** du dernier exercice financier (un rapport de mission d'examen est aussi accepté).
2. L'**organigramme d'actionariat** illustrant la structure complète de l'entreprise et comprenant, s'il y a lieu, le nom de ses filiales, le nom de tous ses actionnaires et, dans le cas d'une fiducie, le nom des bénéficiaires et des fiduciaires. L'organigramme doit également indiquer le pourcentage d'actions votantes qu'ils détiennent, totalisant ainsi 100 % du contrôle.
3. L'**attestation de Revenu Québec**, qui ne doit pas avoir été délivrée plus de **30 jours** avant la date du dépôt de la demande d'autorisation.
4. Le **document confirmant la nomination d'un(e) répondant(e)** qui peut être une résolution du conseil ou une lettre signée d'un(e) des dirigeant(e)s.
5. Les **mesures de gouvernance et de contrôle** démontrant l'intégrité de l'entreprise, tels un code d'éthique et de déontologie, des règles de régie interne ou une politique de remboursement des dépenses.

Aide-mémoire

Personne morale ayant son siège social hors Québec et n'ayant jamais fait de déclaration de revenus auprès de Revenu Québec

Documents requis lors du dépôt de la demande d'autorisation (suite)

6. Le **plumitif criminel et pénal de l'entreprise** délivré par les autorités locales ou une lettre signée par le(la) répondant(e) ou un(e) dirigeant(e) de l'entreprise, déclarant que l'entreprise n'a pas, au cours des cinq dernières années :
 - été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue ou de nature similaire à celles prévues à l'Annexe 1 de la [Loi sur les contrats des organismes publics](#), au Canada ou à l'étranger;
 - été poursuivie ou déclarée coupable de toute infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires, au Canada ou à l'étranger.
7. Le [bordereau de paiement](#), qui contient les **coordonnées de la personne à rejoindre** afin qu'un(e) agent(e) communique avec vous par téléphone pour procéder au paiement des [frais exigibles](#).
8. **Si applicable**, une lettre nommant un **procuré** au dossier l'autorisant à communiquer avec l'AMP.

Une fois la demande d'autorisation transmise, un(e) agent(e) d'autorisation communiquera avec vous pour procéder à l'analyse de vos documents, puis à la divulgation de vos liens d'affaires.

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE



www.amp.quebec



1 888 335-5550



@AMP_Quebec



AMP-Quebec